

et particulièrement de ceux très-nombreux que je compte dans la classe des artisans et des travailleurs à laquelle j'appartiens par mes origines, par mon attachement et par l'indissoluble lien d'une commune et inaltérable fidélité aux traditions de la France catholique et royaliste.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 30 décembre 1873.

Après la révision de la loi électorale, la commission des Trente s'occupera de l'organisation des pouvoirs publics; il y a là, dans les circonstances actuelles, des questions délicates et qui donneront lieu à de vifs débats et peut-être même à une crise dans le gouvernement. Il s'agira d'abord de savoir si le maréchal de Mac-Mahon conservera le titre de Président de la République. Plusieurs des membres du cabinet et presque toutes les fractions de la droite sont décidés à repousser un titre qui pourrait être considéré comme impliquant la reconnaissance de la République à l'état de gouvernement définitif. Mais il y a, même dans la droite, quelques membres peu clairvoyants et plus timides qui regardent le simple titre de président de la République comme étant sans importance et n'engageant pas l'avenir; voilà pourquoi il se pourrait bien qu'ils se laissent aller à voter le titre de président de la République avec le centre droit, le centre gauche et toutes les gauches, ce qui ferait une assez forte majorité.

Il y a aussi la question d'un vice-président de la République; cette création serait encore plus grave, car elle constituerait, de la manière la plus formelle, l'établissement de la République. Ici, toutes les fractions de la droite voteront certainement contre l'institution d'un vice-président de la République. Dans le cas où elle obtiendrait la majorité, il y a toute probabilité que les membres de la droite dans le ministère, MM. de Larcy, Depierre, amiral Dampierre-d'Hornoy, Baragnon seraient obligés de donner leur démission. Alors quelle serait la situation du maréchal de Mac-Mahon? Il se trouverait séparé de la droite et dans la nécessité de prendre dans les deux centres un ministère qui aura bien de la peine à se soutenir.

Telles sont les éventualités qui se préparent pour l'année 1874.

En présence des questions si importantes pour notre présent et pour notre avenir qui vont être soulevées par les lois constitutionnelles, les 80 voix de l'extrême droite peuvent jouer de nouveau un grand rôle et décider de la majorité. Il est donc nécessaire que l'union la plus indissoluble soit maintenue dans les rangs de cette fraction parlementaire en si haute estime dans l'Assemblée, même de la part des adversaires.

Pour comprendre le motif qui, d'après des journaux du Havre, fait que M. de Bismark avait tenu beaucoup à ce que M. Bamberg obtienne l'égouttoir comme consul au Havre, il faut savoir que ce personnage était, en France, depuis de longues années, un des principaux confidentiels de M. de Bismark. M. Bamberg, s'il voulait être indiscret, pourrait nous donner de très curieux renseignements sur ses rapports avec certains journaux de Paris avant la guerre de 1870. C'est lui qui dirigeait à Versailles, le *Moniteur allemand* pendant la guerre. M. Bamberg était un grand amateur d'objets d'art et il possédait dans son appartement de la rue de la Victoire de nombreuses curiosités qui ont été respectées par la Commune. Le gouvernement persistera-t-il à refuser l'égouttoir à M. Bamberg?

Qui connaît madame la baronne de Maistre? — Tout le monde artistique, assurément, mais le gros du public se doute-t-il qu'en plein faubourg Saint-Germain et au sein du meilleur monde, il existe un compositeur qui, vaut mieux que tous les lauréats... des premiers prix de Rome, passés et futurs.

Comment ce Paris dont le prestige est incomparable à l'étranger, n'a pas un théâtre ouvert à l'artiste de génie qui se sait capable de s'immortaliser? Non, ceux qui ne veulent être ni notaires, ni avocats, ni commerçants, ni employés du gouvernement, qui veulent passer à rêvasser des choses comme Bellini ou Donizetti, n'ont pour eux qu'un hôpital.

— Tenez-moi pour faible, accusez-moi de lâcheté, vous avez peut-être raison, M. Minnens, car je ne me sens pas la force d'accepter d'Hélène une chose que les mauvais traitements...

— Bah! bah! vous rêvez, les mauvais traitements? C'est une façon de parler. Je ne dis pas qu'au commencement, irrité par la résistance, je n'étais pas près de sortir de ma peau. Peut-être même lui ai-je montré le poing; mais qu'est-ce que cela signifie?

— Je ne sais, je ne me sens pas bien. Je suis fatigué, balbutie le jeune homme. Si vous me permettez de m'en aller? Hélène, vous, votre femme et moi, nous aurions le temps de nous calmer. Je reviendrai demain, cette après-midi...

— De mieux en mieux, s'écria le fabricant. Je m'échine pendant trois heures à débarrasser votre chemin de tous les obstacles; je parviens à obtenir d'Hélène qu'elle se déclare prête à vous dire qu'elle consent, et au dernier moment, vous prendriez la fuite comme un écolier timide! Pensez-vous que je pourrais recommencer souvent sans risquer une attaque d'apoplexie? Vous parlez de mauvais traitements; mais, si je vous écoutais, n'en seriez-vous pas la première cause par vos incertitudes et vos hésitations?

Valentin Stoop ne fit pas grande attention à l'irritation du fabricant d'huile; il regardait tristement la mère d'Hélène, qui avait découvert son visage.

Dieu merci, M^{me} de Maistre fait exception à la règle. Elle ne finira pas à l'hôpital; elle possède un trop beau château en Nivernais pour se préoccuper de l'avenir.

Le véritable artiste ne pense qu'à la gloire, c'est le seul bien qu'il convoite, ouvertement ou timidement, mais soyez bien convaincu que c'est le but unique ou tendent tout ses efforts, ou se confondent toutes ses idées.

J'ai entendu chez un ami de M^{me} la baronne de Maistre son *Stabat Mater* et je fus vraiment touché des accents religieux, grandioses et poétiques qui en font une œuvre recommandable à tous égards.

Je questionnai un peu les amis et j'appris que M^{me} la baronne de Maistre était un *Maestro*, un vrai *Maestro* avec brevet décerné par l'Académie de Ste.-Cécile à Rome, qu'outre messes, oratorios, etc., elle avait composé plusieurs opéras, entre autres *Rousalkas*, opéra en deux actes qui eut beaucoup de succès à Bruxelles, et *Cleopâtre*, qui était à la veille d'être joué au Grand Opéra en 1870, lorsque survinrent les désastres causés par les craintes dynastiques de Napoléon III.

P. S. — La sous-commission des lois constitutionnelles a tenu, ce matin, une séance importante; M. Pradié est entré dans de longs développements sur son système de réorganisation politique de la France. MM. Barthé, Daru et Waddington ont pris part à la discussion, M. Dufaure sera entendu samedi. Dans la même séance, MM. le marquis d'Andelarre et Pradié feront un exposé des projets de constitution émanant de publicistes étrangers à l'Assemblée. La sous-commission commencera par écarter les projets non applicables.

La commission de décentralisation a commencé l'examen du système électoral présenté par M. Lefevre-Pontalis, système dont l'élection à deux degrés est la base. Le projet de M. de Bonald est réservé pour un examen ultérieur.

Le projet de loi sur la presse n'a pas encore été soumis au conseil des ministres.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 30 décembre.

La séance est ouverte à 4 h. 25, sous la présidence de M. Buffet.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par un des secrétaires, est adopté.

M. PÉLISSIER dépose un projet de loi d'intérêt local.

M. LÉFÈVRE, sous-secrétaire des finances, monte à la tribune et dépose deux projets de loi pour lesquels il demande l'urgence.

Ces deux projets de loi portent : le premier sur une surtaxe de droits d'octroi à imposer à la ville de Cannes (Alpes-Maritimes); le deuxième tendant aussi à augmenter les droits d'octroi dans la banlieue de Paris.

Ces deux projets de loi sont adoptés sans contestation.

Après ces deux votes, M. Lucien Brun monte à la tribune et demande à interpellier le ministre des finances sur un poste de douaniers qui se trouve tout à l'extrémité du département de l'Ain.

M. LUCIEN BRUN trouve que ce poste de douaniers, établi depuis très peu de temps sur la frontière extrême, a excité des plaintes de divers négociants du département de l'Ain qui trouvent que, depuis sa création, leurs relations avec la Suisse sont devenues beaucoup plus difficiles.

Il demande la disparition de ce poste, ou tout au moins sa modification.

M. LÉFÈVRE répond, en quelques mots, que ce poste a été placé à l'extrême frontière française, non-seulement pour empêcher autant que possible la contrebande sur ce point, mais aussi pour surveiller les agissements des gens réfugiés en Suisse.

Les inquiétudes de M. Lucien Brun étant ainsi calmées, M. le sous-secrétaire d'Etat aux finances descend de la tribune, où il est remplacé par l'honorable M. Sébert.

Après avoir sollicité, et, dit-il, sans l'obtenir, une audience de la commission du budget, il demande un peu de bienveillance, ainsi qu'un peu d'attention pour développer son amendement.

Tout d'abo d, il demande le rejet du demi-décime sur l'enregistrement. Il voudrait que cet impôt fut remplacé par une taxe de 0,50 c. à raison de 100 fr. sur tout acte de mutation.

Cet amendement est rejeté.

— N'est-ce pas, madame Minnens, demanda-t-il, qu'il vaudrait mieux laisser un peu de repos à Hélène? On ne peut agir sans un peu de compassion avec cette pauvre enfant. Vous avez pleuré, madame?

— Oui, mon cher monsieur Stoop, répondit la mère avec de nouvelles larmes, je pleure ainsi depuis bien des jours. Je suis malade. Si mon enfant doit être malheureuse, j'en mourrais, soyez-en sûr.

— Vous pensez, n'est-ce pas, madame, qu'elle serait malheureuse si nous la contraindions à un mariage qui l'effraye?

— Oh! non, non : ce qui me fait mourir d'inquiétude et d'effroi, c'est la crainte, l'affreuse crainte qu'elle ne devienne la femme de ce maudit Casimir Steenput.

Valentin la regarda avec étonnement. Elle leva les mains vers lui d'un air suppliant, et dit :

— Mon cher, mon bon monsieur Stoop, je vous en conjure, prêtez votre concours à des gens qui sont mortellement affligés. Vous seul pouvez encore la sauver. Vous êtes le seul espoir qui nous reste. Soyez généreux, rappelez-vous l'amitié que nous vous avons témoignée. Souvenez-vous de la bonté et de l'affection d'Hélène. Protégez-la, protégez-nous contre le terrible malheur qui nous menace. Soyez notre sauveur; nous vous serons éternellement reconnaissants et nous prions Dieu pour vous.

Deux autres amendements de M. Sébert (enregistrement obligatoire des actes sous seing privé et élévation des droits de succession), sont renvoyés à la commission du budget.

M. DRÉO critique la surtaxe des boissons. Le 1^{er} paragraphe de l'art. 2 est adopté.

M. BARDOUX dépose un projet de loi relatif à l'Opéra et demande l'urgence.

L'Assemblée reprend la discussion des nouveaux impôts.

M. BEAUGARNE-LEROUX propose de supprimer les paragraphes de l'art. 2 portant établissement de droits sur les sucres et les huiles, et de substituer à cette surtaxe un impôt sur le gaz.

La partie de cet amendement relative aux sucres est rejetée.

Les derniers paragraphes de l'art. 2 sont adoptés.

L'ensemble de l'article est adopté par 503 contre 152.

L'article 3 est également adopté.

L'article 21 est adopté sans débat.

L'Assemblée adopte ensuite l'article 22 en y intercalant le mot *continueront*.

Cet article et les précédents forment une loi spéciale dont l'ensemble est également adopté.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE dépose un projet de loi ayant pour objet d'admettre dans l'armée, à titre définitif, les membres de la famille d'Orléans qui sont déjà pourvus d'un titre provisoire.

Ce projet est renvoyé à la commission de l'armée.

L'article 4, concernant les sels, est ajourné.

Sur l'article 5, (savons), M. ROUHER demande que le droit proposé soit réduit de 5 à 3 fr.

M. le rapporteur Benoist d'Azy et M. Leurent repoussent cet amendement, qui est rejeté.

Les art. 5 et 6 sont adoptés.

M. LE GÉNÉRAL ROBERT propose de frapper d'une taxe plus élevée les savons de luxe.

Ce paragraphe additionnel est pris en considération.

M. BUFFET est remplacé au fauteuil par M. le vice-président Martel.

L'article 23, relatif à l'acide stéarique, est adopté.

M. ROUHER combat l'article 24, élevant le tarif des douanes, sur la stéarine et les bougies.

Le rapporteur dit que l'industrie française réclame elle-même cette tarification.

Les articles de 24 à 30, relatifs à l'exercice sur l'acide stéarique, sont adoptés.

L'article 29 est réservé.

L'ensemble des articles formant cette loi spéciale est adopté.

M. PELTIER de VILLENEUVE introduit la question des vacances de l'Assemblée.

M. MAGNE voudrait que l'Assemblée, avant de se séparer, votât les impôts sur lesquels il n'existe pas de contestation; il ne reste plus dans cette catégorie que l'impôt sur les huiles et l'impôt sur les boissons.

L'Assemblée décide qu'elle tiendra séance demain et tranchera la question des vacances.

M. RICARD dépose une demande d'interpellation sur le régime de la presse dans les départements soumis à l'état de siège, notamment sur le droit que s'attribue le gouvernement d'empêcher des journaux de se fonder dans le département de la Seine.

L'interpellation viendra après celles déjà fixées.

ÉTRANGER

BELGIQUE. — On sait que l'inauguration de la nouvelle Bourse de Bruxelles a eu lieu par un bal splendide auquel ont assisté le roi, les ministres, le corps diplomatique et plus de trois mille cinq cents invités. Les journaux belges ne tarissent pas d'éloges sur l'éclat de cette fête, qui s'est prolongée fort avant dans la nuit.

Avant de se retirer, dit l'*Institution*, le Roi et la Reine ont fait le tour des salons et des galeries du premier étage, et jeté du haut d'un balcon un coup d'œil sur la salle qui, vue ainsi avec son éclairage éblouissant, sa riche décoration, ses massifs de verdure, disposés avec goût dans tous les coins, ses fontaines jaillissantes colorées de toutes les nuances de l'arc-en-ciel, et tous ces groupes de promeneurs et de danseurs, se détachent en mouvement sur le tapis de

— Je ne demande pas mieux, répondit le jeune homme, profondément touché par ces supplications. Bien que M. Minnens ait ri, je dis encore que je sacrifierais volontiers mon sang et ma vie au bonheur d'Hélène; mais employer la violence pour lui arracher un consentement pénible, cette idée seule me fait frémir, et je me sens effrayé, en effet, comme si j'allais me rendre coupable d'un méfait.

— Eh bien, soit, s'écria le fabricant d'huile en frappant du pied avec fureur. Partez, monsieur Stoop, je ne vous retiens plus, ce ridicule jeu d'enfant a duré assez longtemps, je veux être délivré de tous ces tracasseries. Je vais de ce pas annoncer à Hélène qu'elle peut épouser Casimir, et je signe au contrat. Comme cela, vous aurez atteint votre but, n'est-ce pas?

Il se dirigea, en effet, vers la porte pour exécuter sa menace, mais sa femme et Valentin le retinrent malgré sa résistance.

— Laissez-moi tranquille, je ne veux rien entendre. A quoi bon cette lutte sans espoir contre un sort inévitable? M. Stoop n'aime pas notre fille, vous le voyez bien, femme; lui aussi nous a trompés.

Valentin leva les yeux au ciel en soupirant pour protester contre cette calomnie.

— Il n'y a rien de perdu au plafond, reprit le fabricant, et des regards désespérés n'ont jamais rien guéri. Voulez-

vous être le mari de ma fille, oui ou non? je vous le demande pour la dernière fois. Vous passiez; pensez-vous qu'Hélène vous mangera? Elle donnera son consentement, je vous l'assure; ne comprenez-vous plus le flamand, monsieur Stoop? Vous souhaitez peut-être réellement qu'Hélène devienne la femme de Casimir Steenput? Pour l'amour de Dieu, dites-le franchement!

Valentin réfléchissait et paraissait rassembler tout son courage. Il murmura quelques paroles à peine intelligibles; mais M. Minnens en saisit cependant une nuance, car il recula d'un pas et grommela :

— Qu'entendez-vous? me trompé-je? Vous parlez de coquet. Voulez-vous me rendre furieux et me pousser à faire un malheur.

— Non, non, mon parti est pris. Je suis prêt, monsieur Minnens, répondit le jeune homme. Que désirez-vous que je fasse?

— Vous le savez bien : offrir votre main à Hélène, et ne pas faire le poltron avec elle.

— Où est Hélène?

— Elle est au salon, et attend votre visite.

— Eh bien, conduisez-moi vers elle. L'homme, comme vous le disiez, doit puiser du courage dans le sentiment de son devoir et dans la rigueur de la destination.

Les deux parents le suivirent dans le salon.

— Vous empruntez à un journal de Lille, le *Propagateur*, un article dont nous recommandons la lecture à nos concitoyens. Il s'agit de la question des hospices qui, à Lille comme à Roubaix, est l'objet des plus vives discussions :

« On nous assure — disait avant-hier le *Progress du Nord* — qu'en prévision de l'ouverture prochaine de l'hôpital Ste-Eugénie, et pour faire face en partie aux dépenses considérables que nécessiteront l'installation et l'entretien des services dans le nouvel établissement, la commission administrative des hospices aurait décidé la suppression de cent dix lits à l'hospice général, et de deux cents secours dits secours d'hospice. Si ces renseignements sont exacts, nous ne serons que l'écho de tous les hommes compétents, et en même temps du sentiment public, en regretant la décision de l'administration hospitalière. »

Nous ne le regretterions pas moins que tous les hommes compétents, comme dit le *Progress*; mais n'est-ce pas sur le Conseil municipal que retomberait la responsabilité d'une pareille mesure?

N'est-ce pas le Conseil municipal qui pousse depuis longtemps à l'ouverture de l'hôpital Ste-Eugénie, pour ne pas laisser cet établissement sans emploi? Mais le Conseil refuse tout secours.

En admettant que l'on n'ouvre par l'hôpital Sainte-Eugénie, l'administration des hospices, d'après ce qui nous revient, n'en sera pas moins obligée d'en venir à des suppressions qu'elle est certainement la première à regretter.

Depuis 1864, elle a, chaque année, des insuffisances budgétaires qui prennent des proportions vraiment inquiétantes. Ces insuffisances proviennent du parti pris du Conseil municipal de refuser toute allocation à nos administrations charitables.

Depuis 1869, le Conseil municipal a supprimé tout subside aux hospices, malgré les engagements pris par ses prédécesseurs, et cela sous prétexte qu'ils sont très-riches.

Or, si les déficits sont comblés chaque année, c'est au moyen d'un prélèvement sur le produit de ventes d'immeubles hospitaliers, et ces prélèvements réduisent d'autant le fonds de dotation.

Si nous ne nous trompons, cette réduction doit s'élever actuellement à plusieurs millions.

Nous ignorons si des réductions de services sont projetées, mais elles s'expliqueraient en présence du mauvais vouloir de la majorité démocratique du Conseil, qui, tout en ayant l'air de porter intérêt aux classes nécessiteuses, dépense des sommes considérables en travaux dont l'urgence est souvent contestable, plutôt que de mettre l'administration hospitalière à même de leur venir en aide.

On le voit, il y a ici plus d'un point de rapprochement. A Lille comme à Roubaix, ce sont les démocrates, les républicains, qui rognent les budgets des hospices et marchandent les secours aux malades, aux vieillards et aux orphelins.

Pour l'année 1874, la commission charitable de Roubaix n'a pu obtenir encore du Conseil municipal toute la somme qui lui serait nécessaire : on lui alloue 130,000 fr., il lui en faut 154,000. Elle devra donc réduire le nombre des lits à l'hôpital et refuser l'entrée de l'hospice à de nombreuses et touchantes infortunes.

Que les hospices, répondent les théoriciens du Conseil municipal, que les

vous être le mari de ma fille, oui ou non? je vous le demande pour la dernière fois. Vous passiez; pensez-vous qu'Hélène vous mangera? Elle donnera son consentement, je vous l'assure; ne comprenez-vous plus le flamand, monsieur Stoop? Vous souhaitez peut-être réellement qu'Hélène devienne la femme de Casimir Steenput? Pour l'amour de Dieu, dites-le franchement!

Valentin réfléchissait et paraissait rassembler tout son courage. Il murmura quelques paroles à peine intelligibles; mais M. Minnens en saisit cependant une nuance, car il recula d'un pas et grommela :

— Qu'entendez-vous? me trompé-je? Vous parlez de coquet. Voulez-vous me rendre furieux et me pousser à faire un malheur.

— Non, non, mon parti est pris. Je suis prêt, monsieur Minnens, répondit le jeune homme. Que désirez-vous que je fasse?

— Vous le savez bien : offrir votre main à Hélène, et ne pas faire le poltron avec elle.

— Où est Hélène?

— Elle est au salon, et attend votre visite.

— Eh bien, conduisez-moi vers elle. L'homme, comme vous le disiez, doit puiser du courage dans le sentiment de son devoir et dans la rigueur de la destination.

Les deux parents le suivirent dans le salon.

hospices vendent leurs biens; ils se créeront des ressources plus abondantes. Ce triste expédient a été condamné à la fois par l'expérience, par la saine science économique et par le bon sens populaire; la nouvelle commission administrative, comme l'ancienne, le repousse; elle sait qu'il n'y a de fortune réellement stable que la fortune basée sur le sol, et elle ne veut pas livrer le bien des pauvres aux hasards des commotions politiques et sociales. Qui oserait l'en blâmer? ..

Mais, admettons un instant qu'elle se trompe, admettons que tous les savants économistes qui ont écrit sur la question aient préconisé une erreur, en soutenant que les hospices devaient conserver la majeure partie de leurs propriétés foncières, serait-ce une raison suffisante pour refuser à nos établissements charitables des subsides qui leur sont plus que nécessaires, indispensables? Bien des malheureux demandent, à l'heure présente, un abri et un morceau de pain à la charité publique; ils invoquent des droits légitimes. Croit-on que ceux-là aient le temps d'attendre que M. le rapporteur du budget ait vidé sa querelle et triomphé des résistances qu'on lui oppose?

La prospérité matérielle de Roubaix s'accroît toujours, elle s'accroît même dans ces temps si troublés et si difficiles; mais, par une loi fatale que l'on retrouve presque partout aujourd'hui, la misère grandit avec la grandeur même de cette ville. Les nécessités sont plus impérieuses que jamais, elles réclament des secours plus efficaces. Le moment est donc mal choisi pour réduire le budget des hospices, alors qu'il faudrait plutôt l'augmenter dans de notables proportions.

Ce n'est point non plus la raison d'économies qu'on peut invoquer ici. Une ville qui s'enrichit chaque jour par le travail de ses ouvriers doit s'imposer tous les sacrifices pour les aider et les recueillir au jour de leur infortune. Et cette ville est coupable, lorsqu'elle leur refuse 24,000 fr., alors que ses octrois seuls lui rapportent plus de 1,100,000 fr. qu'elle dépense des sommes considérables pour tant de projets d'utilité secondaire qui pourraient être remis à des temps plus prospères. On nous avait promis une administration démocratique et jamais on n'a moins fait pour le bien-être moral et matériel du pauvre et de l'ouvrier.

Un arrêté du général Clinchant vient d'interdire la publication du *Phare*, de Dunkerque.

Les aspirants de l'École de médecine et de pharmacie de Lille sont prévenus qu'un examen de grammaire aura lieu dans une des salles de l'École, rue des Fleurs, le jeudi 8 janvier, à huit heures et demie.

Les demandes d'inscription à l'examen sont reçues au secrétariat de l'École, sur la production de l'acte de naissance des candidats et d'un certificat du directeur de l'établissement où ils ont fait leurs études.

Les candidats jugés dignes du certificat de grammaire aux examens de novembre 1872, janvier et novembre 1873 peuvent réclamer leurs diplômes au bureau de l'Instruction académique, à la préfecture, tous les jours, de neuf à onze heures et demie, de une à cinq heures.

Un projet portant établissement de surtaxes à l'octroi de Tourcoing a été adopté hier par l'Assemblée nationale d'urgence et sans débat.

La Commission départementale des bâtiments civils prise dans les divers arrondissements de départements et

Hélène était assise près de la fenêtre. Elle avait pleuré, car ses joues portaient encore la trace des larmes; ses yeux étaient secs, mais son visage était d'une pâleur mortelle.

En voyant paraître Valentin, elle tressaillit, mais elle comprit aussitôt cette émotion et fixa sur lui un regard dont la singulière fermeté frappa le jeune homme d'étonnement et d'inquiétude.

Il y eut un moment de terrible silence. Valentin oublia de saluer, tant il était confus et agité. Le fabricant d'huile s'était placé derrière le maître d'école de telle façon que celui-ci ne pouvait voir les signes menaçants qu'il faisait à sa fille.

— Voici M. Valentin Stoop, dit-il, qui nous fait l'honneur de te demander en mariage. Tu accepteras sa main avec joie, n'est-ce pas?

Et, comme la jeune fille restait muette, il lui fit, derrière le dos de Valentin, un signe qui la fit frémir de nouveau.

Alors, elle répondit avec un soupir douloureux :

— Oui, oui, j'accepte sagement avec joie.

— Et vous, monsieur Stoop, vous consentez à devenir mon beau-fils, vous me promettez de rendre ma fille heureuse.

— Je promets que, si mademoiselle me jouait digne de devenir son époux, tous les instants de ma vie, toutes mes pensées, tous les battements de mon cœur seraient consacrés à reconnaître cette suprême faveur.